



PUBLIC HEARING NOTICE/AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Rural Plan Regulation for the unincorporated areas of Lamèque and Miscou Islands

Pursuant to Section 125 of the *Community Planning Act*, public notice is hereby given that the Minister of Environment and Local Government is considering the following proposed amendment to the Rural Plan Regulation for the unincorporated areas of Lamèque and Miscou Islands - *Community Planning Act*:

To rezone the land with PID 20212114 in Haut-Lamèque, as shown, from M1 - Residential, commercial, industrial and institutional mixed zone to AI - Integrated Development Zone to make compliant and allow the addition of two secondary uses to a single-family dwelling, namely an auto repair shop and a home occupation, being a hair salon.

A public hearing concerning the adoption of the proposed amendment has been set for Thursday, February 28, 2019 at the Club de l'âge d'or de Lamèque at 62 de l'École Street, Lamèque, NB, starting at 7:00 pm. This meeting will be held by the staff of the Acadian Peninsula Regional Service Commission on behalf of the Department of Environment and Local Government.

Parties who wish to comment on the proposed amendment may do so in writing to Paul Jordan, acting Provincial Planning Director, Provincial and Community Planning Section, Department of Environment and Local Government, PO Box 6000, Fredericton, NB, E3B 5H1 or to Charles-Éric Landry, Acadian Peninsula Regional Service Commission - 220, St-Pierre Blvd. West, Room 134 - Door 5, Caraquet, NB, E1W 1A5. Written comments may be submitted to the above addresses until March 14, 2019.

Copies of this notice and the proposed amendment are available for viewing during regular business hours at the Acadian Peninsula Regional Service Commission - 220, St-Pierre Blvd. West, Room 134 - Door 5, Caraquet, NB, E1W 1A5 (Phone: 727-7979) or online at <http://www.csrpa.ca/en/the-commission/tools/bulletin-board/>.

Règlement du plan rural pour les secteurs non constitués en municipalité des Îles Lamèque et Miscou

Avis est donné par la présente, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'urbanisme*, que le ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux envisage d'apporter la modification suivante au Règlement du plan rural pour les secteurs non constitués en municipalité des Îles Lamèque et Miscou - *Loi sur l'urbanisme* :

De modifier le zonage du terrain portant le NID 20212114 à Haut-Lamèque, comme l'indique le plan ci-contre, de M1 - Zone mixte résidentielle, commerciale, industrielle et institutionnelle à AI - Zone d'aménagement intégré en vue de rendre conformes et permettre l'ajout de deux usages secondaires à une habitation unifamiliale, soit un atelier de réparation automobile et une activité professionnelle à domicile de salon de coiffure.

Une audience publique sur l'adoption de la modification proposée est prévue le jeudi 28 février 2019, au Club de l'âge d'or de Lamèque au 62, rue de l'École, Lamèque (N.-B.), débutant à 19h00. La rencontre sera organisée par le personnel de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne au nom du ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux.

Les personnes qui le souhaitent peuvent faire parvenir, par écrit, leurs commentaires sur la modification proposée à Paul Jordan, directeur provincial de l'urbanisme par intérim, Section de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux, C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1, ou à Charles-Éric Landry, Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, 220, boul. St-Pierre Ouest, Local 134 - Porte 5, Caraquet (N.-B.) E1W 1A5. Les commentaires écrits peuvent être envoyés aux adresses ci-

dessus jusqu'au 14 mars 2019.

Le présent avis et la modification proposée peuvent être consultés durant les heures normales de bureau à la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, située au 220, boul. St-Pierre Ouest, Local 134 - Porte 5, Caraquet (N.-B.) E1W 1A5 (téléphone : 727-7979) ou en ligne au <http://www.csrpa.ca/fr/conseil-dadministration-csrpa/outils/babillard/>.

